

ABONNEMENT.
 Saumur :
 En un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 En un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires.
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne 20 c.
 Réclames, — — — — — 30
 Faits divers, — — — — — 15
RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même parer tout modification dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction desannonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 29 Décembre 1876.

Chronique générale.

Les nouvelles qui nous arrivent de Constantinople sont d'autant plus graves qu'une fois l'œuvre de la conférence mise à néant, il ne resterait aucun espoir de maintenir la paix.

Les dépêches de ces jours-ci nous faisaient prévoir que la Turquie repousserait même le contrôle d'une commission internationale. Il paraît que le fait est vrai.

Le marquis de Salisbury a dû demander mardi une audience au sultan pour lui soumettre les propositions de la conférence. En cas de refus, il a ordre de partir avec tout le personnel de l'ambassade et de faire retirer la flotte anglaise des eaux ottomanes. Les autres représentants des puissances le suivraient, et la conférence serait rompue.

C'est donc un véritable ultimatum signifié à la Porte, non plus par l'ambassadeur de Russie, mais par l'envoyé de l'Angleterre.

Pendant que les plénipotentiaires négociaient avec le gouvernement turc, les soifas faisaient une manifestation hostile devant l'ambassade russe. Cet incident, joint aux résistances du Divan, a impressionné péniblement le corps diplomatique.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'importance de ces nouvelles qui nous révèlent en Orient une situation extrêmement grave. Nous ne devons pas dissimuler à nos lecteurs qu'il reste aujourd'hui bien peu d'espérances du maintien de la paix. On pouvait le pressentir depuis longtemps ; si notre langage s'est tenu dans une extrême réserve, c'est que nous ne voulions pas inquiéter prématurément l'opinion ; mais,

à cette heure, il n'y a plus d'illusions à se faire.

Un fait capital se dégage des incidents de ces quinze derniers jours, c'est que l'Angleterre, jadis si hostile à la politique russe, a opéré un revirement subit. Lord Salisbury, une fois en présence des faits, mis en contact journalier avec les hommes d'Etat ottomans, a dû reconnaître le mauvais vouloir de la Turquie et la nécessité d'assurer des réformes. C'est lui qui a pris en main la défense des chrétiens, de concert avec le général Ignatieff. C'est lui qui, par un brusque changement d'attitude, signifie aujourd'hui au sultan l'ultimatum des puissances, au lieu et place de l'ambassadeur de Russie.

Il y a donc en ce moment une entente entre Londres et Saint-Petersbourg dans la question d'Orient.

Comment s'est faite cette entente ? quelles en sont les conditions ? quelles compensations sont accordées à l'Angleterre ? — Nous ne le savons pas encore officiellement, quoiqu'il soit facile de le prévoir. Faut-il ne voir dans cette entente qu'une manœuvre diplomatique pour en imposer à la Turquie ? Est-elle même un leurre destiné à tromper la Russie ? Nous ne savons pas mieux. Nous constatons seulement que l'accord existe aujourd'hui, puisque le général Ignatieff a pu s'effacer pour laisser agir à sa place le marquis de Salisbury.

En ce moment, la Porte est mise en demeure d'accepter immédiatement les propositions de la conférence. Le sultan ne peut se méprendre au sens de la démarche que l'envoyé anglais a faite auprès de lui dans la journée de mardi. Puisse le nouveau grand-vizir, que certains journaux nous présentent comme partisan des réformes, inspirer à son maître une réponse favorable ! Un refus, après les travaux de la conférence et l'accord des cabinets européens, amènerait la rupture des relations diplomatiques, et aucune objection ne pourrait être faite à l'entrée en campagne immédiate de l'armée russe, qui semblerait à cette heure agir comme mandataire des puissances.

Le Journal officiel a promulgué le budget des recettes voté par les deux Chambres. Il a publié également un arrêté du ministre des travaux publics relatif au tarif applicable sur les chemins de fer au transport des produits destinés à l'Exposition universelle de 1878. Nous le signalons, afin que les intéressés puissent le consulter.

On remarque les allées et venues toujours aussi fréquentes de M. Jules Simon chez M. Thiers.

M. Jules Simon ne serait pas, dit-on, très-éloigné d'accepter, au premier jour, la lutte qu'évidemment M. Gambetta organise contre lui. Chacun des rivaux croit important de franchir cette question : Qui sera maintenant le leader de la majorité républicaine ? Or, M. Jules Simon espère que, dans cette bataille, il aurait pour lui le centre et la gauche modérée, sauf vingt voix peut-être. D'autre part, M. Gambetta serait assuré de l'appui des bonapartistes, et si la droite pure s'abstenait, l'issue pourrait bien n'être pas ce que pense M. Simon.

Dans la réunion des gauches qui a eu lieu avant-hier, on s'entretenait beaucoup d'un bon mot du président du conseil.

« Mon cher ministre, » lui aurait dit la veille le Maréchal en lui tendant la main, « on prétend que vous allez bouleverser tout le personnel administratif. »

« Maréchal, » répondit M. Jules Simon, « mieux que personne vous savez combien ce bruit est inexact. Je ne cherche qu'à resserrer la discipline du personnel administratif, et pas autre chose. »

« Du moment où il s'agit de discipline, » répliqua le Maréchal, « je vous laisse liberté entière d'agir à votre guise. »

Il est inexact que M. Méline, en l'absence de M. le ministre de la justice, ait été chargé

de préparer un mouvement judiciaire. Nous savons de source certaine qu'aucun ordre n'a été donné à ce sujet au nouveau sous-secrétaire d'Etat.

Il est question d'un projet mis en ce moment en élaboration pour arriver à la suppression définitive du surnumérariat dans toutes les grandes administrations de l'Etat.

A la suite de pourparlers entre le gouvernement de Versailles et le gouvernement allemand, il a été convenu que la Bourse de Paris serait directement reliée par un double fil télégraphique aux Bourses de Berlin et de Francfort.

Il vient de mourir à Caen, dans sa 75^e année, un vénérable prêtre qui portait un nom célèbre dans les annales de la navigation.

M. l'abbé Dumont d'Urville de Lalonde était le proche parent du célèbre explorateur qui mourut si malheureusement dans l'accident du chemin de fer de Versailles.

M. l'abbé d'Urville de Lalonde, en même temps qu'il était un linguiste distingué, occupait les fonctions de chapelain épiscopal et d'aumônier des Frères de la Doctrine chrétienne de la ville de Caen.

La Gazette des Tribunaux raconte cette singulière arrestation d'un communard :

Il y a quatre jours, le sieur Louis-Adrien-Eugène C..., âgé de trente-cinq ans, photographe, revenant d'Angleterre, alla réclamer à la gare du Nord une malle qu'il avait expédiée à son adresse, à Paris, peu de jours avant son départ de Londres. Mais

La douane est curieuse, C'est là son moindre défaut,

chacun sait ça, et, avant de remettre le susdit colis à son propriétaire, elle eut l'indis-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ESCLAVE ROMAIN.

(Suite.)

Norva n'avait pu se défendre d'un frémissement en voyant la baguette du maquignon se poser sur son fils.

Quant à Arvins, il ne donna aucun signe d'abattement pendant l'examen fort long que l'acheteur fit de lui.

Enfin, après s'être probablement convaincu que l'enfant lui convenait, celui-ci en proposa trois cents sesterces.

Quelques voix élevèrent ce prix jusqu'à quatre cents sesterces, puis l'on n'entendit plus aucune nouvelle proposition.

Comme dernier enchérisseur, le Romain s'avança alors sur les tréteaux, auprès d'un homme qui avait devant lui une petite table sur laquelle se trouvaient des balances d'airain ; et, prenant un

— Je dis, répéta-t-il, que, d'après le droit des

quirites, ce jeune garçon est à moi, et que je l'ai acheté avec cette monnaie et cette balance.

Puis il laissa tomber l'as dans un des plateaux.

Ce bruit fut comme un coup de mort pour Norva, car il avait également précédé le départ de chacun de ses compagnons.

L'enfant se troubla un moment en voyant la pâleur de sa mère ; mais un coup d'œil de Morgan suffit pour ramener le calme dans son attitude.

Le vieillard se pencha vivement vers Norva, murmura quelques paroles à son oreille, et la pauvre mère se redressa vivement.

Cette scène fut trop rapide sans doute pour être remarquée par aucun étranger. Morgan parut le croire, du moins, car il lança sur la foule romaine son même regard de dédain.

Le maquignon vint prendre Arvins, afin de le réunir aux anciens esclaves de l'affranchi, qui attendaient leur nouveau compagnon aux pieds des tréteaux.

Un geste brutal sépara l'enfant de la mère, et les lèvres de la pauvre femme n'eurent pas même le temps de se poser sur le front de son fils.

— Au revoir, ma mère, cria Arvins ; nous nous reverrons dans peu, j'espère ; car je compte sur ma force et ma patience. — Au revoir, Morgan.

— Adieu, cria celui-ci en étendant la main vers lui.

Et son bras resta longtemps sans se baisser, car

il cachait à la foule curieuse la pâle tête de Norva !

III.

L'affranchi qui avait acheté Arvins était l'intendant d'un des jeunes praticiens les plus riches de Rome.

Claudius Corvinus avait hérité, il y avait seulement quelques années, de cent millions de sesterces (20,953,333 fr. 25 cent.), dont la plus grande partie était déjà dissipée. Aussi citait-on sa maison comme l'une des plus somptueuses du mont Cœlius.

Les parquets en étaient de marbre de Caryste, les colonnes de bronze, les statues d'ivoire, et les baigns de porphyre.

On y trouvait autant de salles de banquet, ou triclinium, que de saisons, et les lits de ces salles étaient de citre incrusté d'argent, les coussins de duvet de cygnes, les housses de soie de Babylone. Tous les murs avaient été tendus d'étoffes attaliques ; des voiles de pourpre brodés d'or étaient suspendus au-dessus des tables de festin.

Lorsque l'affranchi arriva avec l'enfant à ce palais splendide, il sonna à une porte de bronze : l'ostiarus sortit de sa loge où il était enchaîné près d'un molosse, et ouvrit avec empressement : le conducteur d'Arvins fit alors demander le Carthaginois.

C'était l'interprète chargé de se faire entendre des trois cents esclaves de Corvinus.

Occupé de commerce avant sa captivité, il avait parcouru toutes les mers sur les navires de sa nation, et parlait la plupart des langues des peuples maritimes.

L'affranchi lui livra le jeune Celte, afin qu'il le fit revêtir d'un costume convenable, et qu'il lui donnât les instructions nécessaires.

Le Carthaginois conduisit l'enfant au logement occupé par les esclaves.

— Quelqu'un t'a-t-il déjà instruit de tes nouveaux devoirs ? lui demanda-t-il.

— Je n'ai reçu que des leçons d'hommes libres, répondit sèchement Arvins.

L'interprète sourit.

— Tu es bien le fils de ces Gaulois qui ne craignent que la chute du ciel, reprit-il ironiquement. Cependant, ici je t'engage à craindre de plus les coups de lanières. Tu sauras d'abord qu'en ta qualité d'esclave, tu n'es pas une personne, mais une chose ; ton maître peut faire de toi ce qu'il lui plaira ; te mettre à la chaîne sans raison ; te flageller pour se distraire, ou même te faire manger par les murènes de son vivier, comme Vedius Pollion.

— Qu'il use de son droit, dit Arvins.

— Corvinus n'est point méchant, continua le Carthaginois ; c'est un des beaux de Rome, et il a pour principale occupation de se ruiner. Il ne se

création d'en vérifier le contenu et y saisis vingt-deux numéros de la *Lanterne*, dont le sieur C... s'était servi uniquement, a-t-il dit, pour coler des clichés qu'il rapportait.

La préfecture de police, non moins curieuse que la douane, fit une enquête sur les antécédents de l'imprudent photographe et découvrit qu'il n'était autre qu'un contumax condamné, le 24 octobre 1872, par le 19^e conseil de guerre, à la déportation dans une enceinte fortifiée, pour participation à l'insurrection en qualité de lieutenant dans un bataillon fédéré. En conséquence, le sieur C... a été arrêté et mis à la disposition de l'autorité militaire, afin d'être jugé contra-dictoirement.

On lit dans l'Agence Havas :

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à Paris sous la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon.

On annonce que M. Ferry et plusieurs de ses collègues déposeront aujourd'hui sur le bureau de la Chambre des députés une proposition de loi tendant à abroger ou à modifier la loi sur l'aumônerie militaire.

On pense que le gouvernement, n'hésitant pas à reconnaître comme défectueuse la loi actuellement en vigueur, s'associera à la demande d'urgence de la proposition de M. Ferry.

La nouvelle délibération sur le budget des dépenses, motivée par les modifications que le Sénat y a introduites, commencera probablement par la discussion du budget de la guerre.

L'on assure que le cabinet, ayant déjà exprimé son opinion sur la loi de l'aumônerie militaire, soutiendra le maintien d'une partie du crédit affecté à l'application de cette loi, parce qu'elle n'est pas encore abrogée, mais qu'il restreindra sur ce point ses demandes à un minimum destiné à sauvegarder ce principe.

Etranger.

Aux difficultés extérieures viennent se joindre, nous écrit-on de Belgrade, des craintes sérieuses au sujet de la situation intérieure. On remarque en effet que la popularité de la dynastie Obrenovitch perd chaque jour du terrain, tandis que le parti du prétendant Karageorgewitch fait continuellement de nouvelles recrues et agit très-fortement le pays.

Une occupation austro-hongroise serait très-bien accueillie parmi la bourgeoisie, car il devient évident que l'anarchie actuelle, si elle devait se prolonger encore, ne pourrait conduire qu'à une véritable révolution. Ceux qui ont quelque chose à perdre considèrent l'occupation comme le mal le plus supportable.

Une certaine effervescence règne à Saint-Petersbourg, et tout porte à croire que le parti de la guerre l'emporte. Un courrier de Saint-Petersbourg nous apporte un article

lève d'habitude qu'à la dixième heure (quatre heures du soir) pour se mettre entre les mains de ses familiers qui le parfument, peignent ses joues avec de l'écume de nitre rouge, et froitent son menton de *psilotrum* pour lui faire tomber la barbe; cent cinquante esclaves sont employés ici pour sa seule personne, et ont chacun des fonctions différentes.

— Quelles seront les miennes ? demanda Arvins.

— Tu seras employé à la conduite des chars, répondit l'interprète. Suis-moi ; je vais te montrer ton royaume.

Il conduisit le jeune Celta aux remises, et lui montra les différents chars qui s'y trouvaient à l'abri.

— Voici d'abord, lui dit-il, les *petorita*, équipages à quatre roues, imités de ceux des Germains, et qui servent au transport des provisions ou des esclaves ; plus loin, les *covini*, chars couverts dans lesquels le maître sort lorsqu'il pleut. Ces voitures légères, ornées d'ivoire, d'écaillé et d'argent ciselé, que tu vois à notre droite, s'appellent *rhedæ* ; Corvinus s'en sert d'habitude pour les promenades. A notre gauche sont les litières garnies de tapis de Perse et de rideaux de pourpre.

Arvins était émerveillé de tant de magnificence. L'interprète le conduisit aux écuries pavées de lave, et dont tous les râteliers étaient de marbre de Luna.

— Les cinquante mules qui sont rangées là, lui

dit-il, sont destinées à traîner les chars de Corvinus ; quant aux soixante chevaux que tu vois de l'autre côté, ils servent aux esclaves numides qui précèdent l'équipage du maître lorsqu'il sort. Maintenant que tu connais les lieux, je vais te conduire au chef des écuries pour qu'il te donne ses ordres.

Arvins se rendit avec l'interprète près de l'esclave chargé des équipages ; celui-ci fit connaître au *Carthaginois* quelles seraient les fonctions de l'enfant, et son conducteur lui transmit ces explications.

Lorsqu'il eut achevé :
— Je n'ai plus à te faire qu'une recommandation, ajouta-t-il ; c'est de garder toujours le silence devant le maître, lorsque tu auras appris la langue latine. Il est si fier avec ses esclaves, qu'il ne leur adresse jamais la parole. Lorsqu'il leur commande, c'est par signe ou en écrivant sur ses tablettes. Maintenant tu peux aller chercher ton *diarium* ou ration journalière ; puis tu te mettras au travail.

Tout ce qu'Arvins venait de voir et d'entendre était si nouveau pour lui, que sa douleur en fut, sinon diminuée, du moins suspendue.
Mais ce fut bien autre chose lorsqu'il vit sortir, au milieu de ses clients, des joueuses de flûtes et des prêtres saliens, Claudius Corvinus revêtu de la toge de pourpre, les cheveux parfumés de cinname, les bras polis à la pierre ponce et tout chargés d'anneaux incrustés de pierres précieuses.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

M. Challot, Emile, chef d'escadrons à l'Ecole de cavalerie, officier de la Légion d'Honneur, est mort avant-hier à la suite d'une cruelle maladie qui depuis longtemps ne laissait plus d'espoir.

M. le chef d'escadrons Challot, à peine âgé de 50 ans, était un officier distingué, aimé de tous ses camarades.

Tout le corps d'état-major, les officiers instructeurs et les élèves de l'Ecole se sont réunis au deuil pour rendre les derniers devoirs à celui dont l'Ecole déplore la mort. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Saumur.

A l'occasion du renouvellement de l'année, le Sous-Préfet de Saumur aura l'honneur de recevoir les autorités civiles et militaires le 1^{er} janvier, de 9 heures à 10 heures du matin.

M. le général L'Hôte, commandant l'Ecole de cavalerie, ne recevra pas à l'occasion du 1^{er} janvier.

A l'occasion du Premier de l'An, les réceptions par le Maire de Saumur auront lieu à l'Hôtel-de-Ville, de 11 heures à 3 heures.

Le *Journal officiel* publie l'avis suivant :

« Bien que le nombre des demandes d'admission à l'Exposition universelle de 1878, qui arrivent tous les jours au commissariat général, soit déjà considérable, on croit utile de rappeler, dans l'intérêt des industriels qui désirent concourir, que le délai fixé pour la présentation de ces demandes expire le 15 janvier prochain.

Il ne s'était jamais fait l'idée de tant d'opulence. Telle était, en effet, à cette époque, la vie des riches praticiens de Rome, que leurs maisons ressemblaient moins à des demeures privées qu'aux cours efféminées des plus puissants rois de l'Asie.

On n'y entendait que la voix des chanteurs ; des couronnes de roses de Pestum, abandonnées par les convives, jonchaient toujours le seuil, et un parfum de festin s'exhalait sans cesse des soupiraux entr'ouverts.

Chaque matin une foule de clients remplissaient le vestibule pour recevoir la *sportule* ou distribution journalière de cent quadrans (1 fr. 17 cent.), par laquelle le patron s'assurait leurs voix aux élections des magistratures.

Lui-même se montrait quelquefois à ces faméliques courtisans, passant au milieu d'eux d'un pas nonchalant, et la tête penchée vers l'esclave *nomenclateur*, qui lui répétait à l'oreille le nom de chacun.

Le reste du jour était consacré aux promenades à pied, sous les portiques du Forum, ou, en char, sur la voie appienne.

Puis venait le repas du soir auquel accouraient les parasites, et qui se prolongeait le plus souvent jusqu'au jour.

La table de Claudius Corvinus était citée pour sa délicatesse.

Il faisait partie de ce sénat de mangeurs qui

» Aucun intermédiaire n'ayant été officiellement accrédité par l'administration de l'Exposition, les demandes de Paris doivent être adressées directement au sénateur commissaire général, 104, rue Grenelle-Saint-Germain.

» Celles des départements continueront à être recueillies par les soins des comités départementaux, chargés de les faire parvenir à Paris. »

Mutinerie à l'Ecole des Arts-et-Métiers d'Angers.

Le *Patriote* arrivé hier soir à Saumur contient les lignes suivantes :

« Hier, dans la soirée, une révolte a éclaté à l'Ecole des Arts-et-Métiers ; on comprend que nous ne puissions qu'être très-réservé — aujourd'hui du moins — sur cette affaire.

» Les élèves se seraient révoltés, dit-on, à la suite de quelques mesures administratives prises par le directeur de l'Ecole, comme la défense de fumer faite à certaines sections ; on prétend, d'autre part, qu'une hostilité très-grande existait, depuis la rentrée, entre les anciens et les nouveaux.

» Enfin, un autre bruit circule : on assure qu'un élève de l'Ecole aurait, à table, proféré le cri de : *Vive l'empereur !* et qu'une rixe était survenue à la suite de cette gaminerie ; le directeur avait dû protéger l'élève coupable contre la colère de ses camarades : la révolte d'hier aurait été, en partie, la conséquence de cet incident.

» Mais, nous le répétons, nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à n'accueillir tous ces bruits qu'avec la plus grande réserve.

» Ce qu'il y a de certain, c'est que quinze à vingt élèves ont été ou vont être renvoyés à leurs familles, et que l'Ecole est depuis hier soir occupée militairement.

» Ce matin, les cours n'ont pas eu lieu ; à l'heure où nous écrivons, M. le Préfet et le Procureur de la République sont à l'Ecole réunis en conseil avec le directeur.

» Nous répétons que nous ne donnons ces détails que sous les plus grandes réserves. »

Nous lisons aussi dans l'*Etoile* :

« Une révolte a éclaté hier à l'Ecole des Arts-et-Métiers d'Angers.

» C'est à la suite d'une querelle entre les élèves de deux divisions, dans laquelle la direction avait dû intervenir, qu'a eu lieu cette mutinerie.

» Voici l'origine de la querelle. Une division avait envoyé à une autre une carcasse d'oie. A cet envoi, il avait été répondu par une lettre un peu vive.

» M. le Préfet, M. le Procureur de la République et M. le Commissaire central se sont rendus à l'Ecole, qu'occupe en ce moment un détachement d'une centaine d'hommes, appartenant au 77^e de ligne.

» Onze élèves ont été renvoyés à leurs familles.

» La révolte est maintenant à peu près apaisée, et on pense que tout ne tardera pas à rentrer dans l'ordre. »

Tours. — Les vingt-six hommes du 3^e dragons qui pendant deux jours avaient quitté leur régiment et étaient partis en horde, viennent de payer cette incartade.

Seize d'entre eux ont été envoyés aux compagnies de discipline ; les dix autres ont été condamnés à trente jours de prison. Dans cette affaire ont été : l'un cassé, les deux autres suspendus pendant deux mois. Trois brigadiers qui avaient également pris la main aux déserteurs ont été assésés comme l'un des sous-officiers.

Poitiers. — Sous ce titre : « Evénement mystérieux », le *Journal de la Vienne* raconte ce qui suit :

« Un événement mystérieux s'est passé ce matin (jeudi) à la poste de Poitiers, pendant que les conducteurs des voitures de Chauvigny et de Gençay opéraient le chargement des correspondances. Deux voyageurs se trouvaient dans la voiture de Gençay, il n'y avait personne dans celle de Chauvigny, et déjà une partie du courrier était chargée.

» Comment les voitures sont-elles disparues ? C'est ce qu'on ne peut dire, et on ne le sait même pas encore à l'heure où nous mettons sous presse. Toujours est-il que l'une d'elles, celle de Gençay, s'est retrouvée sur la route de Croustelle ; les deux voyageurs qu'elle contenait, voyant la voiture aller au pas et ne reconnaissant pas leur route qui est comme on sait celle du Pont-Neuf, se demandèrent où ils allaient. L'un d'eux descendit pour réveiller le conducteur, qu'il supposait endormi, et s'aperçut avec la plus grande surprise que les chevaux étaient seuls et le conducteur absent. Il monta sur le siège et ramena la voiture à son point de départ.

» Quant à la voiture de Chauvigny qui contenait des valeurs pour une somme importante, dit-on, elle a complètement disparu sans qu'on sache ce qu'elle est devenue. Le conducteur se trouvait dans l'intérieur du bureau pour prendre la fin de son chargement, et, quand il sortit, il ne la retrouva plus.

» Sauf meilleur avis, il pourrait bien se faire que les voitures fussent parties ensemble, celle de Gençay suivant la voiture de Chauvigny, dont le conducteur mystérieux avait pris un chemin tout autre que la route habituelle, afin de mieux détourner les soupçons. Ceci n'est qu'une supposition, mais elle a peut-être sa valeur.

» Toute la gendarmerie est à l'heure qu'il est sur pied pour retrouver la voiture de Chauvigny. »

LE SEPTIEME GRAND RESEAU.

La *Revue de l'Ouest* publie une lettre de M. Monnet, sénateur des Deux-Sèvres, d'où il ressort qu'une nouvelle Compagnie a demandé à l'Etat la concession de tous les chemins de fer appartenant aux Charentes, à la Vendée et autres Compagnies secondaires de la région, plus tous les projets déjà concédés et celui de Niort à Moncon-

avaient proposé des prix publics à ceux qui inventeraient de nouveaux mets ; et son cuisinier, acheté au prix énorme de deux cent mille sesterces (40,916 fr. 66 cent.), était le même auquel l'illustre gourmand Apicius avait fait présent d'une couronne d'argent comme à l'homme le plus utile de la république.

Aussi le *triclinium* de Corvinus était-il toujours garni de convives appartenant aux plus nobles familles ou aux plus hautes magistratures de Rome.

(La suite au prochain numéro.)

Quelques renseignements sur la consommation qui se fait à Paris pendant la veille et la nuit de Noël :

Il s'est vendu dimanche aux halles centrales :

69,000 douzaines d'huitres,
42,000 poulets, poulardes et perdreaux,
16,000 terrines de foie gras,
550,000 écrevisses.

Dans la nuit du réveillon, Paris consommait environ six cent mille francs de charcuterie, soit sept sous et demi par tête d'habitant.

D'après un journal, la police a opéré dans la nuit de Noël, 782 arrestations dans les cabarets et leurs abords.

tour et à Montrouil-Bellay, précédemment écarté par la Compagnie d'Orléans. Cette Compagnie est formée d'hommes considérables qui viennent d'organiser une sorte de fédération et demandent la création d'un septième grand réseau qui prendrait le nom de Compagnie du Sud-Ouest et Char-
rentes.

Une lettre portant la date du 24 novembre 1876, et indiquant toutes les conditions de l'entreprise, vient d'être adressée à M. le ministre des travaux publics.

Le grand projet, à la réussite duquel tous les départements de l'Ouest sont si intéressés, se présente donc dans les meilleures conditions et avec les garanties morales et financières d'industriels et de propriétaires les plus autorisés en semblable matière. Il suffira d'indiquer les signataires de la demande de concession : J. Pinganneau, de la maison Lefils, J.-J. Pinganneau et C^{ie}, de Bordeaux; Emile Etienne, raffineur à Nantes; prince de Béary-Viana; Maurice Bixio; Richard Wallace, baron de Roussemain, ancien inspecteur des finances; de Lambertier, ancien député; baron de Montour.

Une perspective nouvelle s'ouvre donc pour les chemins de fer que nous attendons encore, et nous espérons que les populations, inquiétées par des lenteurs et des difficultés sans cesse renaissantes, reprendront l'espoir de voir se réaliser bientôt des voies nouvelles dont la construction est si intimement liée à leurs intérêts.

(Avenir de Saint-Nazaire.)

ADMINISTRATION DES POSTES.

Nouvel appareil indicateur des levées des boîtes aux lettres urbaines et rurales.

L'Administration générale des Postes a introduit une importante amélioration dans les boîtes aux lettres des villes et des campagnes.

Cette amélioration consiste dans un appareil indicateur du numéro d'ordre de chaque levée successive et du jour de la semaine (dit système Thiéry).

Le nouvel indicateur, dont beaucoup de communes sont déjà pourvues, se compose de deux cadrans mobiles fixés au moyen d'érou et se desserrant à volonté. Ces cadrans portent inscrits sur les deux faces : le plus grand, les jours de la semaine; le plus petit, des numéros d'ordre destinés à faire connaître les levées successives. Sur le devant de la porte des boîtes, sont pratiquées des ouvertures par lesquelles les indications des cadrans sont reproduites de l'intérieur à l'extérieur, où elles se combinent avec l'inscription



et permettent au public d'être exactement renseigné au moment de mettre une lettre à la boîte.

Telle est la description de l'indicateur Thiéry.

Depuis 1856, les levées des boîtes étaient indiquées au moyen d'une étiquette en papier; mais ce système, peu commode, était en outre insuffisant, surtout pour les boîtes rurales que les facteurs lèvent plusieurs fois par jour.

L'indicateur Thiéry, en remédiant à cet inconvénient, rendra un service notable aux populations rurales, qui pourront désormais être fixés sur le passage du facteur et sur le jour du départ de leurs correspondances. Il s'adapte à toutes les boîtes actuelles, sans autres frais que celui du prix de la porte.

Adjudication de viande. — Le mercredi 3 janvier prochain, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville d'Angers, à l'adjudication des fournitures de viande fraîche à faire, du 16 janvier au 30 juin 1877, aux troupes stationnées à Saumur.

L'effectif de base est de 1,000 hommes environ.

Les personnes qui voudront concourir à cette adjudication devront remettre en séance leur soumission cachetée, établie sur papier timbré et accompagnée d'un récépissé de versement au Trésor de la somme de 1,000 fr. à titre de cautionnement provisoire.

Prévision du temps.

MOIS DE JANVIER, FÉVRIER ET MARS 1877.

Je vous ai annoncé, chers lecteurs, à la fin de septembre dernier, les orages et les tempêtes de la fin de novembre et du commencement de décembre de cette année. Comme cette température anormale n'a pas voulu faire défaut au système dont je me sers, et qui m'appartient, je l'emploie encore aujourd'hui pour vous faire part du temps qu'il va faire pendant les mois de janvier, février et mars 1877.

JANVIER.

D. Q. le 6, à 2 h. 27 m. du soir et à 69 degrés 1/2 du méridien électro-magnétique, vents de la partie nord avec gelées qui augmenteront d'intensité vers la nouvelle lune.

N. L. le 14, à 1 h. 37 m. du soir et à 85 degrés 1/2 du méridien électro-magnétique. Vent au nord-est et excessivement froid; grand abaissement de température et fortes gelées pendant cette période lunaire. Le thermomètre descendra à 10 degrés au moins au-dessous de zéro.

P. Q. le 22, à 4 h. 3 m. du soir et à 24 degrés 1/2 du méridien électro-magnétique. Grands vents très-variables avec neiges qui seront abondantes dans le Nord et particulièrement dans les pays voisins des montagnes, notamment sur les Alpes et les Pyrénées.

P. L. le 29, à 8 h. 48 m. du matin et à 59 degrés du méridien électro-magnétique. Temps froid, ciel couvert et les vents alternant entre le nord-ouest et l'ouest.

Les quatre phases lunaires de janvier s'accomplissant en moyenne à près de 59 degrés du méridien électro-magnétique, produiront, à partir du 5 au 31 de ce mois, des gelées plus ou moins intenses avec neiges, et les vents occupant toujours le Nord, mais cependant avec quelques variations à partir du 20 au 31, et ces variations occasionneront le dégel.

FÉVRIER.

D. Q. le 5, à 5 h. 9 m. du matin et à 14 degrés 1/2 du méridien électro-magnétique. Grandes pluies pendant quelques jours et les vents dans la partie sud et sud-ouest, mais ces pluies ne se produiront seulement avec abondance que sur les pays très-élevés au-dessus du niveau de la mer.

N. L. le 13, à 9 h. 8 m. du matin et à 49 degrés du méridien électro-magnétique. Beau temps dans toute la France et les contrées limitrophes; vents faibles du nord-ouest.

P. Q. le 21, à 4 h. 25 m. du matin et à 10 degrés 1/2 du méridien électro-magnétique. Vents du sud-ouest très-forts avec pluies sur certaines contrées; mais ce temps sera de courte durée; les vents se fixeront au nord vers le 25.

P. L. le 27, à 7 h. 23 m. du soir et à 78 degrés 1/2 du méridien électro-magnétique. Vents au nord et très-froids. La température s'abaissera beaucoup au cours de cette phase; les neiges tomberont abondamment sur bien des contrées, particulièrement dans le Nord et le Nord-Ouest.

Les quatre phases lunaires de février s'accomplissant en moyenne à 37 degrés du méridien électro-magnétique, la température de ce mois sera très-variable et passera subitement du doux au froid très-vigoureux; il tombera beaucoup de neige.

MARS.

D. Q. le 6, à 10 h. 10 m. du soir et à 18 degrés du méridien électro-magnétique. Grands vents, accompagnés de pluie ou de neige, selon l'altitude des contrées. Antagonisme entre le courant sud et le courant nord, phénomène qui produira un temps très-humide et très-froid pendant le cours de cette phase, avec giboulées intermittentes.

N. L. le 15, à 3 h. 3 minutes du matin et à 54 degrés 1/2 du méridien électro-magnétique. Température froide et les vents au nord-ouest pendant cette phase lunaire.

P. Q. le 22, à 4 h. 19 m. du soir et à 76 degrés 1/2 du méridien électro-magnétique; période lunaire très-froide et les vents au nord-est. Le thermomètre descendra au-dessous de zéro.

P. L. le 29, à 5 h. 58 m. du matin et à 36 degrés 1/2 du méridien électro-magnétique. Température beaucoup plus douce que dans la phase précédente et les vents déclinant à l'ouest, lesquels amèneront des pluies de cette partie qui pourront être accompagnées de quelques orages vers le dernier quartier du 5 avril.

Les quatre phases lunaires de mars s'accomplissant en moyenne à 45 degrés 1/2 du méridien électro-magnétique, ne donneront que très-peu de pluie, la température sera généralement froide pendant tout ce mois, surtout du 20 au 25, où le thermomètre descendra de quelques degrés au-dessous de zéro.

Les douze phases lunaires à partir du 6 janvier au 29 mars, s'accomplissant à 47 degrés du méridien électro-magnétique, en moyenne, ces trois mois seront généralement froids et secs, sauf quelques périodes neigeuses qui produiront un peu d'humidité.

A. GAULIER.

Durtal, le 26 décembre 1876.

Faits divers.

On étudie en ce moment à l'administration centrale des télégraphes l'application de la télégraphie à la reproduction de l'écriture, d'après un système imaginé par M. Lenoir.

Une autre invention, due à M. le vicomte d'Arincourt, est étudiée concurremment avec la première, parce que ces deux projets ont entr'eux une grande analogie. L'application de ces deux systèmes paraît des plus pratiques, et les conséquences de ce progrès scientifique sont considérables.

Une très-curieuse expérience médicale va être prochainement faite à Paris.

Les membres de l'Académie de médecine seront mis à même de tâter télégraphiquement le pouls de divers malades.

Tâter n'est pas exact; disons plutôt qu'ils le verront.

Ces expériences sont la répétition de celles qui ont été faites le mois dernier à Salem (Etats-Unis). Le docteur Upham a fait voir à ses auditeurs le pouls de malades couchés dans le moment même à quatorze milles de là, dans le City hospital de Boston.

Un fil télégraphique mettait l'hôpital en rapport avec la salle de cours, et, en même temps que les battements du cœur transmettaient automatiquement le courant, ces battements étaient rendus visibles au moyen d'un rayon de lumière de magnésium vibrant sur le mur de la salle de cours. L'appareil ayant d'abord été appliqué à l'artère d'un homme bien portant, le rayon de lumière vibra soixante fois à la minute. Vint ensuite un individu bien portant encore, mais très-irritable: les vibrations se répétèrent quatre-vingt-dix fois en une minute.

Ce sont ces expériences qui vont être reprises à Paris.

Nous apprenons la mort de Constant Chéret, l'émule des Jules Gérard et des Bombonnel; il a été victime d'un accident.

Chéret avait dressé un piège à lions; un mouvement trop brusque a fait partir le fusil, et le grand chasseur de fauves a été blessé à la jambe. Il a dû se traîner jusqu'à Philippeville où, malgré les soins assidus des médecins, il a succombé aux suites de sa blessure.

Dans ses diverses campagnes cynégétiques, en moins de 15 ans, Chéret a tué 7 lions, 42 panthères, et un nombre considérable d'hyènes et de chacals.

Voici un fait assez curieux démontrant, avec la plus grande évidence, combien il est utile de prendre des mesures sévères afin de conserver les oiseaux insectivores qui rendent de si grands services à l'agriculture.

Un vaisseau vient de quitter la Tamise, en route pour la Nouvelle-Zélande avec une cargaison de 1,230 oiseaux vivants: merles, grives, moineaux, étourneaux, linottes, chardonnerets, goldes-fruiches, bruands, perdrix, lesquels, au terme de leur voyage, seront immédiatement rendus à la liberté.

Des peines sévères atteindront les coupables qui chercheront à les détruire. Cet envoi a été sollicité par les fermiers de la Nouvelle-Zélande, dont les récoltes ne sont que trop souvent détruites par les insectes, surtout par les chenilles.

Dernières Nouvelles.

Paris, 29 décembre, 9 h. matin. Après la déclaration de M. Jules Simon,

M. Gambetta remonte à la tribune, disant que le système de M. Simon aggrave le conflit, ajoutant que le pays n'hésiterait pas entre la Chambre et le Sénat.

369 voix contre 145 donnent raison à M. Jules Simon.

M. Lelièvre propose le rétablissement du crédit pour l'entrée en campagne des officiers. La Chambre prend cette proposition en considération, malgré l'opposition de M. Gambetta.

La Chambre suspend la séance à 7 h. 20 et la reprend à 9 h. du soir pour la discussion du budget.

Sont rétablis: les crédits pour la mise en campagne des officiers et des aumôniers par 269 voix contre 224, celui des cours d'appel, des desservants, des sous-préfets de Sceaux et de Saint-Denis.

La Chambre maintient la réduction des bourses des séminaires, des chapitres de Saint-Denis et de la marine par 412 voix contre 90.

La séance est levée à minuit.

Saint-Petersbourg, 28 décembre.

En prévision d'une prochaine rupture des hostilités contre la Turquie, la flotte russe vient de recevoir l'ordre d'avoir à opérer une concentration immédiate dans la baie de Aischakoff.

Voici le texte de la déclaration faite aujourd'hui par Midhat-Pacha aux plénipotentiaires:

« Le sultan nous a chargés de vous informer qu'il repoussait, comme contraires à l'honneur et à la dignité de l'empire et de ses sujets, certains articles adoptés dans votre conférence préliminaire.

» Mais comme il s'en trouve d'autres de nature à être discutés, nous aurons l'honneur dans deux ou trois jours de soumettre des contre-propositions. »

Le général Ignatieff a protesté contre cette déclaration, déclarant ne l'accepter que sous les plus expresses réserves.

Belgrade, 28 décembre.

500 cavaliers russes ont passé hier le Danube sur un pont jeté près d'Orsova. Ils ont pénétré en Serbie et se dirigent du côté de Séverin.

Constantinople, 28 décembre.

Le sultan demande un délai et s'offre à donner une réponse définitive samedi prochain 30 décembre.

Midhat-Pacha proposera l'envoi dans les provinces chrétiennes de la Turquie d'un corps de gendarmerie internationale composé de 1,500 hommes seulement.

Cette proposition sera certainement rejetée par les plénipotentiaires.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 28 décembre 1876.

Les vendeurs à découvert ont eu une alerte assez vive, dès le début de la bourse; le cours de 105 a été vigoureusement enlevé sur le 5 0/0 qui s'est avancé jusqu'à 105.27 1/2. On a voté 70.97 1/2 sur le 3 0/0 et 71.90 sur le 5 0/0 italien. Les timides, croyant apercevoir un indice précurseur d'un enlèvement des cours en liquidation, ont aidé, par leurs rachats précipités, au développement de la hausse. Dès que les rachats ont été terminés, les cours se sont alourdis, à la clôture, le 5 0/0 à 105.15 et le 3 0/0 à 70.75. Après la bourse le 5 0/0 a reculé aux environs de 105. Le calme qui régnait sur les valeurs autres que les rentes françaises et italiennes démontrent de la façon la plus évidente que leurs fluctuations étaient dues uniquement à la situation de place. Les offres abondaient sur la Banque franco-hollandaise. La liquidation de la Société des bassins houillers du Hainaut, devenue inévitable, ne donnera rien aux actionnaires de cette Société. Il est fort à craindre qu'il faille prononcer bientôt également la mise en liquidation de la Banque franco-hollandaise, et qu'elle soit aussi désastreuse pour les actionnaires.

VENTE

Pour cause de cessation d'affaires,

MARCHANDISES D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE et ORFÈVRE.

M. PICHÉRIE-BOUCHÉ, ne pouvant trouver de successeur, en raison de la grande quantité de marchandises qu'il a en magasin, s'est déterminé à les écouler à un très-grand rabais. A l'occasion des Étrennes, M. PICHÉRIE a établi un magasin de pendules rue Saint-Nicolas, maison Rousseau.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE Du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poudrons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant...

rations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérèglement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang...

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, fluxus, spasmes et nausées. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 48,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr.

Le chocolat le plus pur est La Perfection de Chocolat Du Barry. Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c.

s'épaissit est falsifié d'amidon ou fécula indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, rue Gambetta; M. GONDARD, rue d'Orléans; M. BASSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue de la Gare; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Cassini, Paris. (656)

CHEMIN DE FER DE POITIERS. Services d'hiver, 16 octobre 1876. Départs de Saumur: 6 h. 20 m. matin, 11 - 30 - soir. Arrivées à Poitiers: 10 h. 30 m. matin, 4 - 30 - soir...

GOURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 DÉCEMBRE 1876. Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, and various financial data.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS, GARE DE SAUMUR. (Service d'hiver, 25 décembre). DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS, DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE En totalité ou par parties, LA PROPRIÉTÉ VIGNOBLE DES CORDELIERS

A Champigny, communes de Souzay, de Saint-Cyr et de Fontevault, comprenant: Bâtiments d'habitation et d'exploitation, servitudes, caves, pressoirs, matériel pour vendanges; Neuf hectares en vignes; Un hectare en terres labourables; Six hectares en bois.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON Sise à Saumur, rue du Petit-Thouars, n° 2, Formant l'angle de cette rue et de la place du Petit-Thouars, occupée par M^{me} Moricet.

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE BELLE MAISON Située rue de Poitiers, n° 35, Avec sortie sur le Champ-de-Foire.

S'adresser à M. Piron, commissaire-priseur, rue de la Comédie, à Saumur. (688)

GRAND HOTEL DE LONDRES A SAUMUR.

M. MEE a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que les bruits malveillants qui circulent ne sont pas fondés, et que, loin de quitter prochainement l'HOTEL DE LONDRES, il vient au contraire de renouveler son bail pour une période de quinze années.

M. MEE demande un apprenti en cuisine. (573)

A VENDRE VINS DES CORDELIERS, à Champigny, dernières récoltes.

S'adresser à M^{me} BOUCHET, rue Beaurepaire, 41, ou à M^e Le Blaye, notaire. (652)

ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE.

ADJUDICATION DE FOURNITURES

Nécessaires à l'Ecole de maréchalerie de l'établissement. Conformément aux dispositions de l'article 38 du règlement du 15 décembre 1875, le public est informé que le 3 janvier 1877, à dix heures du matin, il sera procédé, par le conseil d'administration de ladite Ecole, dans la salle n° 36 du quartier, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des fournitures nécessaires à l'Ecole de maréchalerie; savoir:

- 1° Fer (neuf ou ferraille); 2° Clous; 3° Charbon de terre; 4° Outillage.

Ces diverses fournitures seront adjudguées pour trois années, du 1^{er} janvier 1877 au 31 décembre 1879.

Les personnes qui désirent soumissionner pourront prendre connaissance du cahier des charges déposé au bureau du comptable du matériel, tous les jours, de une heure à quatre heures du soir (les dimanches et fêtes exceptés).

A Saumur, le 26 décembre 1876. Le Général de brigade commandant l'Ecole de cavalerie, (689) L'HOTTE.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER 18, Rue Beaurepaire, à Saumur. Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs, sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 4,000 francs.

Paiement, dès aujourd'hui, des coupons échéant en janvier: Obligations Orléans, Ouest, Nord et Midi, sous escompte de 5 0/0 l'an, soit 10 c. par cent francs.

RIELLANT DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

DREYFUS FRÈRES & C^o DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 14 Novembre 1869. GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 4 Mars 1874. DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA & C^o; Brest, chez M. E. VINCENT; Cette, chez MM. A.-G. BOYEY et C^o; Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS; Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^o; Havre, chez M. E. FICQUET; Landerneau, chez M. E. VINCENT; La Rochelle, d'OREIGNY, FAUSTIN fils; Lyon, chez M. Marc GILLIARD; Marseille, chez MM. A.-G. BOYEY et C^o; Melun, chez M. LE BARRE; Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD; Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et Naxaire, MM. JAMONT et HUARD.

ÉTRENNES 1877

A l'occasion du jour de l'an et pour cause de nouveaux agrandissements, qui commenceront le 15 JANVIER

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE 51 et 53, rue Saint-Jean, à Saumur.

Vendent avec un rabais considérable toutes les marchandises d'hiver, telles que:

Fourrures, Foulards, Cravates, Bonneterie, Capelines.



BIBERON POMME MONCHOVAUT

Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (garanti). Le seul où le lait monte constamment, sans jamais redescendre et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort.

Fabrique à Laon (Aisne). Dépôt général à Paris, rue de Jouy, 7, Pharmacie Centrale de France. Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-boules.

Se trouve à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien, ainsi que dans toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons. (660)

AMER TONIQUE et Hygiénique PIGON

Superieur à tous Bitters connus 1^{er} médaillé à toutes les Expositions OR à PARIS, PROGRÈS à VIENNE. DANS TOUS les CARRÉS. Entrepôt géneral p^r la France et l'Étranger BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSAILLON. PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS. Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL; le flacon d'essai: 2 fr. — Savon Portugais de C. ROUXEL, glycéro-phéniqué, destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur les animaux. — Véritable Poudre de Watrin, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michel, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et Sel Brochet, pour guérir les engelures en deux heures. DÉPÔT A SAUMUR: Pharmacie PERDRIAU. (594)

LA VELOUTINE EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth. PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS 9, rue de la Paix. Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.